

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.10.240

**Désignation d'un  
représentant de  
GrandAngoulême à  
l'association  
logistique transport  
ouest (ALTRO)**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

**Secrétaire de séance** : Joëlle AVERLAN

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

**Ont donné pouvoir** :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

**Excusé(s)** :

Frédéric CROS, Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.10.240**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME A L'ASSOCIATION LOGISTIQUE TRANSPORT OUEST (ALTRO)**

L'association ALTRO, Association Logistique Transport Ouest, promeut la Via Atlantica, projet ferroviaire européen mixte (frêt et voyageurs) et multifonctionnel (offrant des liaisons nouvelles, performantes, directes et multiples sur un même tracé). Ce projet concerne 4 régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne) autour d'un tracé reliant les principales villes entre Lyon et Poitiers (Vichy, Montluçon, Guéret, Limoges) puis l'Arc Atlantique (vers Nantes et Brest comme vers Bordeaux et l'Espagne). Il s'inscrit comme un complément au maillage ferroviaire européen.

Par courrier du 16 avril 2018, l'association a proposé à GrandAngoulême d'adhérer afin d'unir les territoires et les acteurs autour des questions ferroviaires dans l'optique de la révision du Réseau TransEuropéen de Transport prévue pour 2023.

Élément central de la politique européenne en matière de transports, le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) est un programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne arrêté par le Parlement et le Conseil européen. Les politiques de transport mises en œuvre dans ce cadre couvrent particulièrement le réseau routier mais également ferroviaire et fluvial, les ports ou encore les aéroports. La LGV SEA fait partie de ce réseau.

Conformément aux statuts d'ALTRO, le conseil d'administration est composé de 39 membres, dont 16 issus des collectivités. En tant que collectivité adhérente, GrandAngoulême est membre titulaire et dispose d'un représentant au sein de l'association, qu'il convient de désigner.

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

**Je vous propose :**

**DE DESIGNER** Madame Véronique DE MAILLARD comme représentante de GrandAngoulême à l'association logistique transport ouest (ALTRO).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**17 novembre 2020**

**Affiché le :**

**17 novembre 2020**